

Code criminel

M. Fulton: Madame la Présidente, les ministériels ont, semble-t-il, bien des choses à dire. J'espère qu'ils interviendront au sujet de cette question.

Avant mon élection, j'ai travaillé auprès des services correctionnels et de libérations conditionnelles. Je sais donc de quoi je parle à propos des personnes victimes de graves déviations sexuelles et de problèmes qui remontent invariablement à leur enfance et à leurs premières expériences. En sexualité, les troubles du comportement ne sont pas instinctuels.

Je me demande si le député voudrait nous parler brièvement de la valeur, non seulement pour les jeunes mais pour l'ensemble de la société, de l'apprentissage de la sexualité par les films et la littérature.

Seules ces formes d'apprentissage peuvent nous renseigner sur les normes acceptables du comportement sexuel. Seuls les films, la littérature et ainsi de suite nous apprennent ce qui est sociologiquement acceptable dans la société canadienne et ailleurs en matière de sexualité. J'aimerais que le député développe cet aspect de la question car, en règle générale, les Canadiens sont intéressés à savoir quel genre de loi est la plus susceptible de nous procurer la société saine et paisible dans laquelle nous rêvons tous de vivre et d'élever nos enfants.

M. Cassidy: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question bien sentie.

J'ai moi-même trois fils dont le cadet a maintenant 19 ans. J'ai observé leur évolution et celle de leurs amis. Il me semble qu'ils ont toujours choisi la porte étroite, mais c'est leur affaire. Je les ai vus vieillir et se faire des petites amies. Certains sont maintenant de jeunes adultes qui partagent leur vie avec une compagne.

On ne devient pas tout à coup un être sexué quand on atteint 18 ans, mais tel semble bien être le principe sur lequel on a fondé ce projet de loi. Je sais pertinemment que la communication entre parents et adolescents n'est pas toujours facile. Bien souvent, même si nous le souhaitons ardemment, il est difficile pour les parents d'être la seule source d'information et les seuls guides de leurs enfants.

C'est pourquoi il y a des conteurs dans la société depuis l'époque où quelques sauvages se sont assis autour d'un feu de camp la nuit, à moitié gelés, dans le nord du Canada. A l'heure actuelle, nos conteurs sont les romanciers. Ils produisent des photos, des films et des pièces de théâtre. Voilà quels sont les conteurs de notre époque.

Comme nous l'avons dit dans la résolution de notre parti, les documents qui favorisent l'exploitation sexuelle des enfants et qui dépeignent des scènes violentes ou dégradantes à l'égard des enfants dans un contexte sexuel sont inadmissibles. Et les documents concernant les enfants qui commencent à se rendre compte de leur sexualité et les difficultés des jeunes filles qui commencent à avoir leurs menstruations à l'âge de 12 ou 13 ans? Elles ne décideront peut-être pas de se marier avant 10 ou 12 ans. Elles doivent donc affronter toute une série de sentiments, de responsabilités, de possibilités et de risques et nous sommes dans une société de plus en plus égalitaire qui comprend aussi bien les obligations des hommes que des femmes

lorsqu'il s'agit d'empêcher les grossesses et d'élever des enfants. Les garçons doivent avoir des difficultés analogues lorsqu'ils atteignent l'âge de 12 ou 13 ans. Ils prennent inévitablement conscience de leur sexualité montante grâce à leurs frères et à leurs soeurs aînés. C'est la réalité. Nous ne pouvons pas l'éviter en pratiquant la politique de l'autruche.

Un de mes amis travaille dans une école où seuls les professeurs de religion peuvent parler de sexualité aux enfants de 14, 15 et 16 ans, ce qui n'empêche pas les enfants d'essayer de se renseigner sur ces questions, poussés par leurs hormones. C'est très difficile et il faut aborder le problème avec beaucoup de tact. Il ne faut pas employer les moyens radicaux que l'on emploie, je le crains, dans le projet de loi C-54.

C'est un problème délicat. Je suis heureux que l'on veuille apporter certaines modifications à la loi, mais je n'aime pas ces modifications-ci parce qu'elles ne permettent pas à mon sens d'aider les jeunes gens à progresser vers l'âge adulte, dans le domaine de la sexualité et dans d'autres domaines.

[Français]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui sur cette importante mesure législative qui vise à redresser une situation que nous avons connue depuis les derniers 20 ans et qui s'est dégradée d'année en année.

● (1620)

Madame la Présidente, il n'est pas facile de traiter de sujets comme la pornographie, la bestialité, la sexualité surtout quand on est issu d'une famille très conservatrice comme la mienne et surtout quand on a été élevé dans un régime puritain, il faut que je le dise. Quand j'allais à l'école ces questions étaient des questions taboues et mon père et ma mère, malgré qu'ils étaient de bons parents, ont toujours eu beaucoup de difficulté à parler ouvertement de sexualité.

Madame la Présidente, c'est évident, depuis maintenant trois ans que nous formons le gouvernement, que chaque fois qu'on a présenté des mesures législatives, les néo-démocrates et les libéraux ont toujours parlé de la calamité qui s'élevait dorénavant sur les citoyens par rapport aux mesures du gouvernement. On a toujours exagéré. On a toujours dit que c'était effrayant, que c'était épouvantable. Qu'on fasse référence au fameux projet de loi C-22. On a fait référence à des projets de loi en disant qu'ils nous feraient perdre des centaines de milliers d'emplois, alors qu'on en a gagné. Tout cela pour dire que c'est toujours effrayant de l'autre côté de la Chambre mais finalement les gens s'ajustent aux projets de loi que le gouvernement adopte. Un gouvernement ne peut certainement pas, je pense, plaire à 100 p. 100 de la population canadienne. Je ne crois pas que ceux qui font de l'argent indûment avec la pornographie sur les enfants et, bien sûr, les femmes, on a toujours été les victimes, nous les femmes, de cet exercice lucratif un peu hors du commun. C'est donc dire que ceux qui vivent de cette pratique sont certainement contre le projet de loi. C'est bien évident.